

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 juin 2016 à 18 Heures.

**Présents :** Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Louis MAURIN, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR.

**Secrétaire de séance** : Hélène MARCHAL

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontois : transfert de la compétence "eau et assainissement"
- 2 - Réhabilitation des réseaux AEP - demande de subventions
- 3 - Agenda 21
- 4 - Aliénation du chemin de la Bartasse
- 5 - Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal - décision modificative au budget principal
- 6 - Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 16 septembre 2016 à l'unanimité. Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

### **1 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontois : transfert de la compétence "eau et assainissement"**

M. le Maire nous rappelle que, lors du dernier conseil municipal, nous n'avions pas voté par manque d'éléments. Il a pu rencontrer les personnes de la communauté des communes en charge de ce dossier et obtenir les éléments de réponse.

La principale interrogation concernait le montant de la participation que la commune devrait verser à l'EPCI après le transfert de la compétence si le budget du service était équilibré grâce à une subvention du budget principal.

Monsieur le Maire précise que cette participation, égale à la moyenne triennale de la subvention d'équilibre, serait versée ad vitam aeternam à la CCC après le transfert de compétence.

S'il y a anticipation en 2018 au lieu de 2020 la commune transfèrera les compétences avec une somme de 15 000€/an à virer à la CCC ad vitam aeternam. Alors que si la commune attend 2020 ce déficit sera réduit et peut être même réduit à néant !

Un projet de travaux sur le réseau d'eau et assainissement est en cours d'élaboration et, de ce fait, en 2020, la commune n'aura rien ou pratiquement rien à payer et transfèrera aussi les réseaux dans un état très correct sans avoir mis la commune en déficit pour les réaliser.

Le transfert de ces compétences « eau et assainissement » se fera en 2018 si l'accord est exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Vote : Contre : 11

Un comité de pilotage va se créer et les représentants de notre commune sont : Alain Blanquer et Didier Brisy

### **2 - Réhabilitation des réseaux AEP - demande de subventions**

M. le maire présente succinctement le projet qui a déjà été présenté en réunion de travail sur la réfection des réseaux les plus anciens de la commune : Place de la Mairie, Chemin de Font d'Arques et Mas de Roujou pour réduire les fuites d'eau. Le coût des travaux s'élève à 236 000.00€ HT, la commune pouvant autofinancer le projet à hauteur de 80 000.00 € compte sur les subventions du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau et de l'État pour cofinancer ce projet.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à demander les subventions les plus larges possible aux partenaires cités.

Vote : Pour : 11

### **3 - Agenda 21**

M. le Maire rappelle que par délibération du 2/10/2015 nous avons adhéré au programme de l'Agenda 21. Sur la commune, les responsables de ce projet sont Alain Blanquer, Marie Claude de Murcia et Hervé Tabar. Ce dernier nous expose le compte-rendu de leur travail.

La commune a retenu 3 axes : Aménagement cohérent et durable du territoire / Qualité de vie et cohésion sociale, vivre ensemble / Gouvernance et exemplarité

Dans ces axes, il y a des objectifs à atteindre grâce à des actions :

Exemple :

- Économie d'électricité et d'énergie : programme de rénovation de l'éclairage public (ampoules basse consommation, extinction des points lumineux entre minuit et 6h du matin)  
(Lors de prochains travaux électriques, il faudra certainement envisager de demander à Enedis de mettre 2 lignes pour pouvoir couper 1 point lumineux sur 2 pour économiser l'énergie).  
2 armoires électriques vont être changées au Mas de Roujou et Belle Fontaine.
- 0 Phyto : La commune a investi dans un désherbeur thermique pour un désherbage écologique sans produits chimiques
- Protection de la vallée de la Dourbie : Contacter et sensibiliser les riverains de la Dourbie pour lutter contre les prélèvements intensifs de l'eau de la rivière.
- Meilleure gestion de l'élimination des déchets : La commune s'est équipée d'un broyeur à végétaux : économie de déplacement et de temps pour les employés, et les déchets s'utilisent comme paillage. À ce propos, ils peuvent être récupérés par les contribuables qui utilisent les broyats comme paillage. Se renseigner à la Mairie.
- Comportements et incivilités des gens : Régler le problème des chiens errants, du bruit des tondeuses le dimanche.....

Un bilan sera à faire 1 fois par an et une réunion avec les associations sera à prévoir pour la présentation de ce projet.

Vote : Pour : 11

### **4 - Aliénation du chemin de la Bartasse**

M. Le maire rappelle que, par délibération du 28 mai 2015, le conseil municipal a approuvé le déclassement et l'aliénation du chemin rural de la Bartasse.

Monsieur Monnier s'était porté acquéreur de la portion de terrain cadastrée section A n°624 d'une contenance de 109m<sup>2</sup> mais la délibération précédente ne fixait pas clairement le prix de vente.

Après délibération, le prix de vente de la parcelle est fixé à 1€ plus les frais d'enquête publique soit un total de 191,50. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Vote : Pour : 10 (Mme Monnier ne prend pas part au vote)

### **5 - Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal - décision modificative au budget Principal**

Marie-Claude de Murcia souhaite rétrocéder à la commune le caveau de la famille Donnadiou dont elle est ayant-droit.

De tout temps, ce caveau a été utilisé comme caveau communal avec l'autorisation de Mlle Rose Reynes.

Mme MC de Murcia, héritière de ce caveau, se propose de le céder gracieusement à la commune pour que celle-ci puisse en disposer comme caveau communal.

M. le maire la remercie pour ce don que le conseil accepte.

Vote : Pour : 11

## 6 - Questions diverses

- La société ENEDIS nous informe que la délibération prise contre les compteurs Linky n'est pas légale et la commune peut être verbalisée.
- Le CISPD interviendra lors d'un prochain conseil municipal pour présenter leur action par rapport à la délinquance.
- Le Syndicat Centre Hérault souhaite venir rencontrer les élus.
- La CCC a envoyé un contrat de ruralité qui peut aider financièrement si les communes ont un projet de redynamisation des centres ville, de mobilité. Nous pouvons projeter d'aménager les centres ville de la commune avec accessibilités. A méditer.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : MC de Murcia présente cette institution car les responsables veulent venir rencontrer les élus.  
La prochaine réunion du SCOT Vallée Cœur d'Hérault sera le 17/11/16.
- Poubelles : Il est rappelé à tous les habitants de sortir les bacs gris et verts la veille du passage et de les rentrer dans la journée qui suit la collecte des déchets. Il en est de même pour les bacs gris de la commune.
- L'Office Nationale de Chasse et de la Faune Sauvage a demandé un arrêté au maire pour procéder à la capture du lama abandonné par un cirque fin août. L'animal étant installé sur la commune, la responsabilité de trouver une solution incombe au maire. La commune est également responsable en cas d'accident de circulation, de destruction de récolte ... M. Le maire rappelle qu'il a obtenu de l'aide de la mairie de Nébian pour le transport et de la « Ferme du Dolmen » pour l'héberger provisoirement.  
Les gardes-chasse sont venus à 2 reprises mais n'ont pu l'anesthésier, ils ont considéré que la seule issue était de l'abattre et de faire appel à un équarisseur.  
À ce jour, la mairie n'a pas reçu les factures de toutes ces interventions, mais le montant estimatif s'élève à pratiquement 3 000.00 €  
M. le maire va envoyer un courrier en recommandé au propriétaire pour le remboursement de ces frais, à défaut, des poursuites seront engagées.

*La séance est levée à 19h45*